

## **Technologies sanitaires**

### **Rapport du Secrétariat**

1. A la suite de l'engagement pris par le Directeur général devant le Conseil exécutif à sa cent vingtième session,<sup>1</sup> un groupe d'experts a été convoqué pour une réunion consultative sur les technologies sanitaires (Genève, 26-28 mars 2007) afin d'examiner deux sujets de préoccupation exprimés par les membres du Conseil, à savoir le champ des technologies sanitaires et l'établissement d'une liste de ces mêmes technologies.

2. Les principales recommandations du groupe étaient que le Secrétariat devrait établir des ensembles de données connexes sur les technologies sanitaires qui sont indispensables, à différents niveaux de soins et dans différents cadres et milieux, pour traiter des groupes de maladies, d'affections et d'incapacités auxquels on attribue un rang de priorité élevée pour la santé publique. Il faudrait fournir suffisamment d'informations complémentaires pour orienter les Etats Membres demandant un appui pour déterminer ce qui est réalisable et approprié au plan local. A cet égard, le Secrétariat devrait mettre au point des instruments méthodologiques permettant d'aider les Etats Membres à analyser leurs besoins de technologie sanitaire et les conditions préalables pour les systèmes de santé au niveau des pays.

3. Un rapport présentant les discussions et les recommandations du groupe d'experts est soumis au Conseil exécutif pour examen à sa cent vingt et unième session qui suivra la présente Assemblée de la Santé.<sup>2</sup>

### **MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE**

4. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =

---

<sup>1</sup> Voir le document EB119/2006-EB120/2007/REC/2, procès-verbal de la treizième séance de la cent vingtième session du Conseil, section 3.

<sup>2</sup> Document EB121/11.